



Assura réintègre près de 200 médecins sur ses listes

Un arrêt du Tribunal fédéral a fait plier l'assureur, qui excluait de ses listes de médecins de famille les généralistes ayant un autre titre de spécialiste

Après des années de combat, c'est une victoire pour près de 200 généralistes vaudois comme pour la Société vaudoise de médecine (SVM). Désormais, Assura ne pourra plus exclure de ses listes de médecins de famille les généralistes titulaires d'un double titre. «Cette décision met fin à l'arbitraire et redresse une situation jus-

«Cette décision met fin à l'arbitraire et redresse une situation

jusque-là inéquitable pour les médecins concernés et problématique pour les patients»

Société vaudoise de médecine pour les patients», a réagi hier la SVM dans un communiqué de presse.

Fin septembre, le Tribunal fédéral donnait raison à un médecin neuchâtelois qui était exclu des listes de médecins de famille. Pour rappel, ce modèle permet de diminuer la prime d'assurance-maladie de base à condition que l'assuré s'engage à consulter un généraliste en premier lieu. Sous prétexte que ce médecin neuchâtelois avait également le titre d'allergologue, Assura refusait que

des patients le choisissent comme médecin de famille. L'argument: il aurait ainsi facturé trop cher ses prestations de médecin généraliste. La justice en a jugé autrement et estimé que la pratique d'Assura était arbitraire et discriminatoire.

A la suite de cette décision, Assura a indiqué que cela ne concernait que ce cas précis et qu'elle devait examiner l'étendue de l'application de la décision de la Cour. La Société vaudoise de médecine a alors formellement interpellé Assura afin qu'elle applique cette décision à tous les médecins de famille ayant un double titre. Hier, elle se réjouissait donc d'apprendre que l'assureur mettait fin à cette pratique en relevant qu'il aura fallu la persévérance d'un médecin et de son avocat, et les revendications de la SVM et de groupements de médecins. **P.B.**